

## <u>Pièces justificatives</u>



Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'université Paris 13 devront prendre rendez-vous auprès de la Direction de la Scolarité pour présenter les <u>originaux des documents</u> demandés ci-dessous. Etape indispensable pour finaliser leur inscription.

## PREMIERE INSCRIPTION ou REINSCRIPTION

- Autorisation d'inscription fournie par le secrétariat de la formation dans laquelle s'inscrit l'étudiant : uniquement pour les étudiants ne pouvant pas s'inscrire en ligne (exemple : VAE).
- Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour, récépissé du titre de séjour).
- **Diplômes** (selon votre situation) :
- relevé de notes du baccalauréat
- denier diplômes dans l'enseignement supérieur ou attestation de réussite
- justificatif de VAE/VAP
  - Les diplômes étrangers doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.
- Attestation de sécurité sociale ou carte vitale (celle des parents pour les moins de 20 ans).
- Attestation d'assurance responsabilité civile (uniquement pour les DUT et licences pro).
- Certificat de scolarité ou carte étudiante de la dernière année d'inscription dans l'enseignement supérieur (sur laquelle figure le numéro INE).
- ➤ 1 photo d'identité
- > **JAPD** ou **JDC**: Certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense, <u>obligatoire pour les</u> moins de 25 ans.

## CAS PARTICULIERS

- **ETUDIANTS INSCRITS EN PACES :** attestation sur l'honneur
- ETUDIANTS BOURSIERS: attestation conditionnelle ou définitive de bourse de l'année universitaire en cours.
- ETUDIANTS EN STAPS : certificat médical

- **EXONERATION SECURITE SOCIALE ETUDIANTE :**
- étudiants salariés : attestation de l'employeur précisant : le type de contrat, la durée et la rémunération.
- étudiants ayant droit (parents, conjoint...):
  tout justificatif prouvant votre statut d'ayant droit, permettant la non affiliation à la sécurité sociale étudiante (régimes spécifiques : EDF, SNCF, attestation du conjoint salarié...).

